



collectif français pour l'éducation à l'environnement

**Plan
national
d'action
pour le développement
de l'éducation
à l'environnement**

propositions

TABLE DES MATIERES

3	Introduction
4	Pourquoi un plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement ?
5	Logique d'organisation des propositions
6	Sept objectifs pour l'éducation à l'environnement de demain
7	Objectif 1
	Inscrire l'éducation à l'environnement dans le débat social et politique
10	Objectif 2
	Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon territorial
13	Objectif 3
	Développer une éducation à l'environnement pour tous à tous les âges de la vie
16	Objectif 4
	Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'éducation à l'environnement sur le terrain
19	Objectif 5
	Enrichir et diffuser les connaissances nécessaires au développement de l'éducation à l'environnement
21	Objectif 6
	Mobiliser, former et soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles
23	Objectif 7
	Faire évoluer les pratiques éducatives
25	Annexes
	Démarche d'élaboration du document
	Personnes ayant participé à l'élaboration de ce document

Version du 4 septembre 2000

INTRODUCTION

C'est d'abord dans l'objectif d'écrire collectivement un plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement en France que se sont tenues les premières Assises Nationales de l'Education à l'Environnement à Lille, en février 2000.

Au cours de trois journées intensives de travail, plus de mille participants, aidés par cent trente bénévoles, ont confronté leurs idées dans trente sept ateliers de production, dix ateliers de synthèse et enfin trois tables rondes.

Ces travaux de réflexion, de débat et d'écriture, se sont préparés au sein des organisations membres du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement (CFEE) et lors des assises tenues en régions, qui ont mobilisé plus de deux mille personnes fin 1999 et début 2000.

Les initiateurs du projet réunis au sein du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement ont tenu à permettre à l'ensemble des sensibilités de s'exprimer. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce plan national d'action reflète les idées venant de l'éducation à l'environnement, de l'éducation populaire, de la protection de la nature, du syndicalisme enseignant, des parents d'élèves, des mouvements sportifs, des collectivités territoriales, des parcs et réserves, des consommateurs, des fondations, des entreprises.

Toujours, et à tous les échelons des territoires, les pouvoirs publics ont participé aux travaux du Collectif.

Notre plan national d'action a été écrit dans un état d'esprit positif ; nous proposons au lecteur de le regarder comme une mine dans laquelle puiser des idées. Il est plus outil de proposition que d'opposition et il est naturel que tous les membres du Collectif ne se reconnaissent pas forcément dans tous les points qu'il développe. Nous invitons chacun à faire avancer un aspect ou un autre de l'éducation à l'environnement exposé ici, sachant qu'il s'agit d'un document d'étape et que les idées nouvelles, les propositions innovantes fleurissent déjà. Nous prendrons, sans trop tarder, date pour revenir à l'ouvrage et permettre ainsi à ce document de référence d'être au contact du réel.

Ce plan national d'action, rédigé en France, a vocation à s'appliquer dans notre pays. Toutefois, la dynamique sociale qui l'a fait naître s'est inscrite d'emblée dans le champ international. En novembre 1997, les Québécois ont eu l'initiative de réunir les acteurs de toute la francophonie pour faire un bilan de l'avancée de l'éducation à l'environnement, cinq ans après la conférence sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Les soixante dix français présents se sont donné pour objectif de tenir des assises nationales, puis d'organiser un sommet Planet'ERE 2 en France en 2001.

Après les Assises de Lille, c'est dans cette direction que nous sommes, c'est en tous points de la planète que les acteurs de l'éducation à l'environnement veulent s'apporter mutuellement aide et soutien afin de mieux éduquer, pour un développement durable.

POURQUOI UN PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ?

L'éducation à l'environnement trouve principalement sa légitimité dans la dégradation toujours accrue de la planète et dans la pression toujours croissante sur les ressources, dont la biodiversité. L'éducation à l'environnement permet de reconsidérer les relations Homme-Nature dans nos sociétés, de resituer l'éducation dans des perspectives ouvertes sur la vie économique et sociale, de participer à une pédagogie générale active, visant à la fois la responsabilisation et le développement de l'individu, l'insertion solidaire et responsable de celui-ci dans la vie collective.

L'éducation à l'environnement trouve donc justification à être développée largement et efficacement. Un certain nombre de signes attestent de cette réalité : la demande sociale augmente, la planète en a besoin, la société civile commence à prendre les devants...

Au-delà des argumentaires abstraits et des propositions théoriques, il semble important au Collectif Français pour l'Education à l'Environnement (CFEE) de faire un point approfondi, mais surtout concret et réaliste, de ce qui peut être mis en œuvre aujourd'hui par l'ensemble des acteurs concernés (l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations...) pour accélérer ce développement.

Pour ces raisons, le Collectif Français pour l'Education à l'Environnement, à l'occasion de la préparation, du déroulement et des suites des assises nationales (février 2000), a souhaité produire deux documents distincts dans leurs objectifs, leur forme, leur contenu et leur utilité :

- Le document "Plan national d'action : principes" : il recueille la conception de l'éducation à l'environnement du Collectif, et peut constituer une base de réflexion pour chacun. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.
- Le document "Plan national d'action : propositions" : il propose un plan général de développement de l'éducation à l'environnement, accompagné de propositions concrètes et réalistes. C'est le présent document.

Le plan national d'action a pour vocation de constituer un **support à l'action** : son objectif premier est de servir à prendre acte d'un certain nombre d'orientations générales et de propositions concrètes visant à développer l'éducation à l'environnement en France. Il pourra être utilisé comme base de travail dans la mise en œuvre du processus de négociation avec les acteurs pouvant jouer un rôle allant dans le sens de ces propositions.

Les membres du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement s'engagent à tout faire pour :

- mettre en œuvre les propositions qui les concernent directement,
- inciter les autres acteurs de la société à mettre en œuvre celles qui les concernent, et à les accompagner dans cette démarche.

Ce document a été élaboré sur la base de propositions issues des acteurs de l'éducation à l'environnement qui ont souhaité participer (voir en annexe). Il constitue une bonne image de leurs attentes. Nous espérons que cette légitimité interpellera tous les décideurs du pays.

LOGIQUE D'ORGANISATION DES PROPOSITIONS

Le choix a été fait d'organiser les propositions par grands objectifs. Ces objectifs sont les suivants :

1. Inscrire l'éducation à l'environnement dans le débat social et politique,
2. Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon territorial,
3. Développer une éducation à l'environnement pour tous, à tous les âges de la vie,
4. Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'éducation à l'environnement sur le terrain,
5. Enrichir et diffuser les connaissances nécessaires au développement de l'éducation à l'environnement,
6. Mobiliser, former et soutenir les éducateurs : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles,
7. Faire évoluer les pratiques éducatives.

Chaque objectif est subdivisé en sous-objectifs. Cette architecture a pour vocation de constituer un cadre aux propositions concrètes que nous avons pu ou pourrons identifier. Certains sous-objectifs rassemblent encore peu, voire aucune- propositions concrètes, et certaines de ces dernières peuvent encore être détaillées. Ce travail ne doit pas être considéré comme figé et définitif, mais au contraire comme une réflexion permanente au service de l'éducation à l'environnement.

SEPT OBJECTIFS POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DE DEMAIN

**L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DE DEMAIN DOIT
SE FONDER SUR DES VALEURS ET DES PRINCIPES
FORTS, IMPLIQUER DES ACTEURS NOMBREUX ET
DIVERSIFIES ET SE DEVELOPPER (QUANTITATIVEMENT
ET QUALITATIVEMENT) A L'ECHELLE DES
TERRITOIRES DE VIE.**

• Objectif 1 •

INSCRIRE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DANS LE DEBAT SOCIAL ET POLITIQUE

Si, sur la scène sociale et politique, il y a un débat sur l'environnement ou l'éducation, la question de l'éducation à l'environnement en est absente. En France, il existe une politique interministérielle globale et cohérente en matière d'éducation, rien ne concerne spécifiquement l'éducation à l'environnement. Les quelques rares protocoles d'accords interministériels existants (qui ne concernent chacun que deux ou trois ministères) sont trop peu actifs.

Par ailleurs, les questions de protection, de gestion, de préservation, restent les préoccupations liées à l'environnement. Elles n'intègrent pas la nécessité de faire évoluer réellement les comportements. Les réglementations et les lois ne suffisent pas ; il faut privilégier la dimension éducative. Les volets éducatifs des politiques environnementales thématiques sont soit absents, soit insuffisants ou dotés de trop peu de moyens pour être efficaces.

L'éducation à l'environnement, sujet méconnu voire inconnu, ne s'inscrit pas manifestement dans les préoccupations des partis et des hommes et femmes politiques. Ce sujet n'est pratiquement jamais abordé dans les discours publics. Quand un personnage politique est amené à l'aborder, sa vision du sujet est le plus souvent vague, incomplète et réductrice.

Cela conduit la France à être absente de la scène internationale sur les questions d'éducation à l'environnement. Au cours des débats internationaux, elle n'est jamais porteuse de propositions. Elle se contente de signer, sans conviction, des accords qui ne se traduisent absolument pas dans le droit et les orientations des politiques françaises (cf. volet éducatif des accords de Rio par exemple).

Alors que certains pays se mobilisent pour faire avancer les choses, la France, qui se veut une grande puissance mondiale, ne tient pas sa place dans ce domaine sur la scène internationale.

Pour amener les politiques, qui n'ont pas d'eux-mêmes pris la mesure de l'importance de l'éducation à l'environnement, à intégrer cette question, déclencher des prises de position dans les partis politiques et l'ensemble des organisations, il faut que " l'opinion publique " s'empare du sujet. Elle doit devenir l'objet de débat public (mieux informer les publics sur les enjeux, la nécessité de l'éducation à l'environnement, ses valeurs).

Les propositions suivantes visent donc à une appropriation de cette préoccupation par le plus grand nombre de citoyens, d'acteurs de la société civile, du monde économique et éducatif et du milieu politique. Elles amèneraient à un affichage clair et formel d'une politique nationale et d'un engagement international.

1.1 - Formaliser la place de l'éducation à l'environnement dans les instances politiques à toutes les échelles du territoire

1.1.1 - Concevoir et mettre en application une loi d'orientation sur l'éducation à l'environnement

- *couvrant le champ de l'ensemble des ministères concernés, notamment : Education Nationale, Jeunesse et Sports, Environnement, Agriculture et Pêche, Travail (formation professionnelle), Culture, Ville, Intérieur (lien avec collectivités territoriales), Economie Solidaire...*
- *envisageant les politiques à mettre en œuvre dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation, de la formation initiale et de la formation continue, de la promotion et de la reconnaissance des métiers et qualifications...*
- *créant les structures et organisations nécessaires au suivi du secteur et de la politique, à l'organisation des relations entre les partenaires institutionnels et les acteurs du secteur (création d'un observatoire de l'éducation à l'environnement, comité interministériel pour l'éducation à l'environnement...).*

1.1.2 - Introduire les questions d'éducation à l'environnement dans les commissions parlementaires et les commissions des instances territoriales consacrées à l'éducation, la formation, l'environnement, l'aménagement du territoire.

1.1.3 - Offrir aux élus des formations dans le domaine de l'éducation à l'environnement

En s'appuyant par exemple sur les associations de maires, d'élus de communautés, des départements ou des régions...

1.1.4 - Informer les élus et leurs conseillers sur les actions possibles en matière d'éducation à l'environnement

Au travers d'articles (présentation d'expériences) dans les revues et bulletins spécialisés (revues et bulletins des administrations nationales et territoriales, bulletins des associations de maires...).

1.1.5 - Interpeller massivement et régulièrement les députés sur les problèmes de l'éducation à l'environnement pour que ce sujet soit abordé plus souvent à l'Assemblée lors des questions au gouvernement et fasse l'objet de débats.

Placer aussi les politiques face à leurs responsabilités vis-à-vis des citoyens : les mettre en situation d'animer le débat public.

1.2 - Partager les enjeux de l'éducation à l'environnement avec les citoyens

1.2.1 - Créer un comité d'éthique de l'éducation à l'environnement

1.2.2 - Mettre en place des lieux et des moments de discussion concernant l'éducation à l'environnement

- **1.2.2.a** - Créer des événements médiatiques à toutes les échelles du territoire tels que : Assises Nationales et Régionales, Planet'ERE en France, expositions, portes ouvertes, journées d'études...
- **1.2.2.b** - Inciter les citoyens à participer aux débats publics liés aux projets territoriaux d'aménagement et d'environnement, en particulier dans le volet éducatif d'accompagnement de ces projets (les associations d'éducation à l'environnement, d'environnement et d'éducation populaire locales pourraient par exemple faire des campagnes d'informations à l'occasion des enquêtes publiques).
- **1.2.2.c** – Profiter, entre autres, des rendez-vous électoraux pour traiter de cette question sous l'angle du cadre de vie, de sa qualité et de son amélioration.

1.2.3 - Associer les médias pour une large information du public

- **1.2.3.a** - Former des acteurs de l'éducation à l'environnement aux relations avec les médias.
- **1.2.3.b** - Favoriser une relation privilégiée avec les médias, organiser un partenariat avec les médias.
- **1.2.3.c** - Créer une revue grand public, généraliste sur l'éducation à l'environnement en ayant recours au mécénat pour le financement.
- **1.2.3.d** - Créer ou développer des sites Internet grand public.
- **1.2.3.e** - Proposer aux médias spécialisés (magazines consommateurs, magazines naturalistes, vie publique des collectivités locales : gazette des communes, magazines agricoles et ruraux, activités sportives ou de loisirs de pleine nature, patrimoine, éducation : Le Monde de l'éducation...) d'intégrer une rubrique sur les actions d'éducation à l'environnement dans leur domaine, et leur fournir des dossiers de presse thématiques et / ou d'actualité...

1.3 - Ouvrir le débat sur l'éducation à l'environnement avec les acteurs économiques

1.3.1 - Associer le monde de l'entreprise (de l'artisanat à la grande entreprise) aux débats sur l'éducation à l'environnement

- Toutes les échelles d'entreprises peuvent participer : de l'artisanat à la grande entreprise.
- Cette implication peut, par exemple, se faire dans le cadre des collectifs et réseaux d'éducation à l'environnement nationaux et régionaux : directement ou au travers de leurs instances représentatives (Chambres d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, organisations professionnelles de branches...) et les fondations d'entreprises, le MEDEF, les organisations syndicales et patronales...

1.3.2 - Organiser des débats dans les entreprises en lien avec leurs activités (par exemple à partir de projections de films).

1.4 - Ouvrir le débat sur l'éducation à l'environnement dans la communauté éducative (au sens large)

1.4.1 - Convier les organisations de parents d'élèves et des associations familiales aux débats sur l'éducation à l'environnement dans le cadre des collectifs et des réseaux d'éducation à l'environnement nationaux et régionaux et des manifestations.

1.4.2 - Inciter au rapprochement des syndicats d'enseignants, des associations d'enseignants, des mouvements d'éducation populaire aux débats sur l'éducation à l'environnement dans le cadre des collectifs et des réseaux d'éducation à l'environnement nationaux et régionaux et des manifestations.

• Objectif 2 •

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A CHAQUE ECHELON TERRITORIAL

La mise en œuvre de l'éducation à l'environnement se fait toujours à une échelle donnée : celle de la commune ou du territoire intercommunal, du département, de la région, de l'Europe, de la planète...

Sur chacun de ces territoires, de grands enjeux existent en matière d'environnement : sont-ils toujours apparents, débattus, exprimés ? Pense-t-on suffisamment que les citoyens, jeunes ou adultes sont les premiers concernés par ces enjeux ? Comment se raisonnent la réponse collective et la participation de chacun à leur résolution ? Comment les actions éducatives autour de l'environnement sont-elles positionnées dans ce débat ? L'éducation à l'environnement doit pouvoir travailler en relation directe avec tous ces territoires, au travers de leurs politiques et projets.

L'éducation à l'environnement est mise en œuvre avec des moyens. Ceux-ci sont décidés à différentes échelles : comment s'articulent les choix et les décisions pour financer l'éducation à l'environnement ? Y a-t-il de nouvelles possibilités dans les contrats de plan État-Région, dans les contrats de pays... ? Sur ces questions il y a un gros besoin de clarification des rôles des différents acteurs : les décideurs, les financeurs, les responsables de projets éducatifs. Se pose la question de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, pour que chacun soit dans sa compétence.

2.1 - Créer les conditions de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'éducation à l'environnement

2.1.1 - Intégrer l'éducation à l'environnement dans les politiques nationales

Veiller à ne pas cantonner l'éducation à l'environnement dans de l'événementiel. Pouvoir établir des conventions pluriannuelles avec les ministères concernés, négocier des mesures incitatives pour développer des projets sur le long terme.

- *Mettre en place d'un volet éducation à l'environnement dans les composantes du système éducatif : Education Nationale, Enseignement Agricole, Santé, Sports et Loisirs, Jeunesse.*
- *Accompagner les politiques nationales d'environnement d'un volet éducatif (exemple : politique des déchets, de l'eau, de la protection de la nature, des risques naturels, etc...).*
- *Identifier une ligne budgétaire consacrée à l'éducation à l'environnement dans le cadre de ces politiques, soit sur le budget du ministère concerné, soit sur celui des établissements publics sous tutelle (Agence de l'Eau, ADEME, Parcs Nationaux, ONF et ONC...).*
- *Renforcer et développer des collaborations avec les services déconcentrés de l'État : DIREN, DRIRE...*

2.1.2 - Relancer une dynamique interministérielle

- *Développer une coordination interministérielle autour de Environnement, Education Nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports et aussi Santé, Ville, Economie Solidaire... sous la forme d'une cellule interministérielle, par exemple.*
- *Elaborer et mettre en œuvre des protocoles.*
- *Associer les acteurs / praticiens à l'élaboration de ces programmes et dispositifs de financement interministériels (représentativité du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement).*
- *Avoir une représentativité forte de l'éducation à l'environnement au Comité National de la Vie Associative (CNVA), Fonds National du Développement de la Vie Associative (FNDVA) et autres lieux nationaux de concertation sur les politiques éducatives.*

2.1.3 - Susciter des normes de qualité

- *Mettre en place des procédures d'agrément, de certification ou labellisation de structures spécialisées en relation avec l'éducation à l'environnement (exemple : Maisons de la Nature et de l'Environnement, Fermes Pédagogiques, Centres de vacances...). Elaboration de chartes et cahiers des charges avec les acteurs concernés.*

- Développer le principe d'exemplarité en matière HQE (Haute Qualité Environnementale) de façon prioritaire dans les lieux publics d'accueil, d'information et de pédagogie en environnement (cohérence en matière de recyclage, énergie...).

2.2 - Inciter chaque échelon territorial à développer des politiques locales d'éducation à l'environnement

2.2.1 - Favoriser le débat local sur l'éducation à l'environnement

- Favoriser à chaque échelon territorial (régional, départemental, Parcs, Pays et agglomération, intercommunal, communal) la constitution de lieux ou de dispositifs de concertation par le développement et le suivi des actions d'éducation à l'environnement
- Associer élus, société civile, entreprises... mais aussi parents d'élèves, fédérations d'associations, chambres consulaires...
- Favoriser la relation entre décideurs, publics et praticiens en vue de développer l'éducation à l'environnement (investir les lieux de décision et de débat)
- Développer des postes de conseillers pour le développement de l'Éducation à l'Environnement à différents niveaux territoriaux : rôle de sensibilisation, de mise en relation, de médiation...

2.2.2 - Intégrer l'éducation à l'environnement dans les politiques locales

- Inscrire un volet éducation à l'environnement dans les politiques territoriales : contrat depPlan Etat-région, plan départemental, contrat de pays, contrat de ville, contrat éducatif local, document d'application des programmes européens, charte d'environnement, contrat territorial d'exploitation, chartes des Parcs Naturels Régionaux...
NB : il faudra veiller à la pertinence de l'échelle du territoire institutionnel avec le champ souhaitable d'intervention.
- Veiller à l'articulation et la complémentarité de ces différents niveaux de politiques territoriales. Assurer une continuité dans la chaîne éducative au niveau d'un territoire (exemple : éduquer au tri signifie une politique concertée et globale des déchets et une action auprès des habitants, des scolaires, des entreprises, des agriculteurs, des magasins, etc.).
- Accompagner toute politique locale d'environnement d'un volet éducatif (exemple : un schéma de collecte de déchets, un contrat de rivière...).

2.2.3 - Développer des réseaux locaux de ressources et compétences en éducation à l'environnement

- Favoriser des politiques concertées pour la mise en place et la coordination de structures et équipements en relation avec l'éducation à l'environnement (plans locaux d'interprétation, schémas de développement touristique...) qui tiennent compte des principes du développement durable (exemple : charte du tourisme durable). Veiller à l'intégration de ces lieux dans leur environnement local (ouverture aux animateurs extérieurs, lien avec le territoire...).
- Développer le principe d'exemplarité en matière HQE (haute qualité environnementale) de façon prioritaire dans les lieux et espaces publics locaux d'accueil, d'information et de pédagogie en environnement (Maisons thématiques...).

2.3. - Développer et soutenir les réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement

2.3.1 - Créer ou développer un réseau d'acteurs en éducation à l'environnement au plan national, représentatif de tous les acteurs concernés

Ces acteurs sont notamment : l'État, les collectivités territoriales, la société civile, les communautés éducatives, les entreprises, les chambres consulaires, les usagers...

Ces réseaux devraient notamment avoir pour rôle de :

- mettre en commun les ressources,
- renforcer la cohérence des actions au niveau territorial concerné,
- faciliter la mise en place d'actions communes,
- constituer une force de propositions,
- échanger et progresser ensemble (réflexion, formation, colloques...),
- assurer l'articulation Région, inter-régional, national.

2.3.2 - Inciter les acteurs de l'éducation à l'environnement à jouer un rôle de médiateur, de facilitateur, de mise en relation des différents acteurs concernés

- *Exemple : travail avec les parents d'élèves vis-à-vis de l'institution scolaire.*

• Objectif 3 •

DEVELOPPER UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR TOUS A TOUS LES AGES DE LA VIE

L'éducation à l'environnement est un droit pour tous, à tous les âges de la vie. Le contexte actuel montre, cependant, que l'éducation à l'environnement est encore marginale.

Elle n'a pas de limites, elle concerne tout le monde (même si longtemps elle s'est centrée sur les jeunes en âge scolaire du primaire) : les enfants, les jeunes, les décideurs, les professionnels, les habitants...

L'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement sont aussi des participants. Il n'est pas possible de différencier ces deux types d'implication. La mise en œuvre de l'éducation à l'environnement doit donc se faire grâce à et à destination de l'ensemble de la population.

3.1 - Garantir l'accès à l'éducation à l'environnement à l'ensemble des publics en formation

Tous les publics en formation initiale ou continue, qu'ils soient scolarisés (de l'école maternelle à l'université, de filières classiques, techniques, agricoles...) ou d'âge scolaire, quels que soient les lieux d'enseignement (grandes écoles, écoles publiques et privées, centres d'apprentissage, universités...) sont concernés par l'éducation à l'environnement.

3.1.1 - Poser l'éducation à l'environnement comme une grande ligne éducative dans l'action de l'Education Nationale

Certaines mesures proposées dans divers objectifs du plan national d'action, sans être exhaustives, seraient réellement significatives d'une telle volonté :

- *renforcer la place de l'éducation à l'environnement dans les projets d'écoles, d'établissements, en sensibilisant les Inspecteurs d'Académie et départementaux, les chefs d'établissements, mais aussi les parents, aux possibilités et aux intérêts des projets d'éducation à l'environnement,*
- *examiner et aménager les programmes scolaires, afin d'y situer la place réelle de l'éducation à l'environnement, et envisager des liens avec le développement, l'aménagement du territoire, la consommation, la santé,*
- *doter l'éducation à l'environnement, qui n'est pas une discipline, d'un espace-temps qui permette sa mise en œuvre,*
- *rendre obligatoire une formation à l'éducation à l'environnement dans les formations initiales des enseignants et renforcer celle-ci dans le cadre de la formation continue,*
- *inciter et faciliter la pédagogie de projet, les pratiques interdisciplinaires et le travail en équipe, et la co-éducation avec les parents d'élèves, les associations, les collectivités territoriales,*
- *soutenir les pratiques par des ressources pédagogiques et des postes de conseillers pédagogiques spécialisés en éducation à l'environnement,*
- *développer la qualité environnementale, le caractère "développement durable" des établissements scolaires.*

3.1.2 - Ouvrir davantage le système éducatif à une éducation à la citoyenneté en référence à la valeur de responsabilité

- *3.1.2.a - Aménager les contenus de programmes pour l'accueil de la pratique de l'éducation à l'environnement (et d'autres domaines désignés : développement, consommation, risque, santé, paix...), y compris au sein des disciplines.*
- *3.1.2.b - Inciter à promouvoir des instructions précisant le statut et la pratique de l'éducation à l'environnement (rôle, objectifs et démarches pédagogiques).*
- *3.1.2.c - Favoriser une réelle mise en œuvre : plage horaire hebdomadaire, équipes interdisciplinaires d'enseignants et d'animateurs.*

3.1.3. Insérer la place des projets en éducation à l'environnement dans les projets d'ouverture des établissements

- *3.1.3.a - Sensibiliser les chefs d'établissements et les inspecteurs départementaux et / ou académiques aux possibilités et aux intérêts des projets d'éducation à l'environnement.*
- *3.1.3.b - Montrer l'intérêt au niveau des travaux personnels des élèves (T.I.C., T.I.P.E., mémoires, dossiers...).*

3.1.4. Aider à développer à tous les niveaux une collaboration avec la sphère éducative associative de l'éducation à l'environnement

- **3.1.4.a** - Accroître les liens déjà établis et en créer d'autres: C.P.L.E.Z., classes d'environnement.
- **3.1.4.b** - Assurer une réelle ouverture sur les sphères associatives, économiques et de gestion (élus, collectivités).

3.1.5 - Ouvrir la formation des adultes aux problématiques environnementales

- - Les actions de formation continue, professionnelle, et tout particulièrement celles ayant un impact social (insertion, quartiers urbains...), doivent intégrer les domaines de l'environnement. Tous les dispositifs d'emplois aidés par l'État (CES, Emplois-Jeunes, ...) doivent intégrer un volet de formation sur l'environnement.

3.2 - Introduire l'éducation à l'environnement dans les milieux professionnels

Les professionnels sont concernés par l'éducation à l'environnement à différents moments dans l'exercice de leur métier - de l'architecte à l'économiste en passant par l'agriculteur ou l'hôtelier,

- dans le cadre d'un impact direct (agriculteur, PME) ou indirect (guide, hôte de tourisme) sur l'environnement,
- lorsqu'ils sont en formation ou en apprentissage.

3.2.1 - Introduire une unité "environnement" dans les formations professionnelles et techniques

3.2.2 - Consolider la sensibilisation aux problématiques environnementales dans les entreprises publiques et privées

3.2.3 - Favoriser la responsabilisation concernant les problématiques environnementales dans les entreprises publiques et privées

3.2.4 - Former des corps de métier à l'éducation à l'environnement

Notamment au travers :

- des chambres consulaires (commerce, métiers),
- de l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes),
- du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale),
- des CHSCT (Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail),
- des fédérations agricoles
- ...

3.2.5 - Utiliser les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) comme leviers de sensibilisation et de concertation entre différents acteurs (élus, agriculteurs, services de l'État, environnementalistes)

- S'appuyer sur les formations mises en place dans le cadre des CTE pour rencontrer et faire se rencontrer les différents acteurs.

3.3 - Développer la sensibilisation à l'environnement vers les publics en vacances et en temps de loisirs

Cet aspect concerne d'une part les populations sur leurs temps de loisirs ou temps libéré, d'autre part les visiteurs ou les touristes, dans les lieux où ils sont de passage. Il est possible, par exemple, de les informer et de les sensibiliser aux espaces qu'ils ne connaissent pas, ou les aider à porter un regard neuf, afin qu'ils respectent l'environnement en sachant comment et pourquoi.

3.3.1 - Favoriser les actions d'éducation à l'environnement

- Les actions d'éducation nature-environnement de publics en loisirs doivent être développées en complément direct des équipements d'accueil.

3.3.2 Prendre en compte les CVL (centres de vacances et de loisirs) et les CLSH (centres de loisirs sans hébergement), comme lieux à part entière d'éducation à l'environnement.

3.4 - Élargir le champ des publics concernés par l'éducation à l'environnement

L'habitude a été prise d'éduquer à l'environnement les publics qui le demandent, qui en ont les moyens, qui le peuvent... comme si les publics de l'éducation à l'environnement étaient captifs. Il est nécessaire d'élargir le champ d'exploration et de prescription pour répondre au souci d'une éducation à l'environnement pour tous.

3.4.1 - Aux catégories d'âges peu touchées

- *Les adolescents.*
- *Les personnes âgées.*

3.4.2 - Aux catégories professionnelles peu touchées

- *Le personnel technique des entreprises.*

3.4.3 - Aux publics exclus, délaissés.

- *Le public carcéral.*
- *Les handicapés. Permettre aux handicapés l'accès aux activités de tourisme, aux APPN (activités physiques de pleine nature), faciliter l'accès et l'accueil dans les lieux et les structures d'éducation à l'environnement, les intégrer dans les programmes et les activités d'éducation à l'environnement.*
- *Les populations immigrées.*

3.5 - Favoriser l'échange entre les générations et les cultures

3.6 - Sensibiliser le “ grand public ” au travers des médias

Il conviendra de bien prendre en compte l'ensemble des médias existants.

3.6.1 - Renforcer la présence de l'éducation à l'environnement dans les médias

- *- Sensibiliser le milieu professionnel du journalisme au travers d'actions dans les associations et écoles de journalisme.*

3.6.2 - Rendre le message d'éducation à l'environnement accessible à différents publics

- *- Il convient de clarifier les notions et les concepts utilisés par les éducateurs à l'environnement, simplifier le langage, l'adapter aux âges, aux niveaux de société, etc.*

3.6.3 - Inscrire l'action avec les médias dans le long terme

- *- Des partenariats sont possibles avec certains médias. Il convient d'abord de définir un plan média en interne, dans sa structure, puis il est possible de négocier un programme avec une radio, un journal...*

3.7 - Favoriser l'appropriation de l'environnement par les habitants

Les habitants, premiers acteurs de leur cadre de vie, demandent également à participer à sa connaissance et son amélioration. Citoyens d'espaces plus grands (pays, planète...) ils agissent à la mesure de leur degré d'appropriation de leur lieu de vie et des enjeux. Dans ce cadre, il convient de noter l'importance du partenariat local avec les groupements communaux et les relais associatifs locaux.

• Objectif 4 •

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE CONCRETE DES PROJETS ET DES ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN

Les actions d'éducation à l'environnement sur le terrain se heurtent à de trop nombreux obstacles. Ils peuvent être de plusieurs niveaux : financier, technique, manque d'accompagnement, de conseils méthodologiques, etc.

Il convient aussi de simplifier les procédures et réaliser que les actions d'éducation à l'environnement nécessitent :

- des pédagogies et des compétences particulières qui font appel à l'ouverture des lieux d'apprentissage, à des approches interdisciplinaires, à la pédagogie de projet,
- des moyens humains en nombre suffisant,
- des appuis méthodologiques, logistiques et financiers.

Ces procédures doivent également pouvoir prendre en compte les différents statuts complémentaires des acteurs : bénévoles, volontaires, professionnels. Cette reconnaissance devrait permettre de renforcer les pratiques de l'éducation à l'environnement.

4.1 - Aider financièrement les projets d'éducation à l'environnement

" L'éducation à l'environnement relève du service public, mais n'est pas réservée aux structures publiques " (Extrait de la synthèse des assises régionales d'Ile de France, 14-18 novembre 1999).

A ce titre, il est légitime que l'institution participe au financement de l'éducation à l'environnement. Tous les acteurs de la sphère privée sont eux aussi concernés et invités à participer à ce soutien financier.

4.1.1 - Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement à tous les échelons territoriaux

Mondiaux, européens, nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux, communaux, ces fonds de financement doivent pouvoir s'inscrire dans le cadre du partenariat.

4.1.2 - Créer des fonds de développement de l'éducation à l'environnement (type FNDVA)

- 4.1.2.a - Créer un fonds national de développement de l'éducation à l'environnement
- 4.1.2.b - Créer un fonds européen de développement de l'éducation à l'environnement

4.1.3 - Elargir les dispositifs de financements à l'intention des usagers de l'éducation à l'environnement (chèque nature, prise en charge journalière des activités enfants...)

4.1.4 - Développer le mécénat pour financer les actions

4.1.5 - Repenser les modalités d'attribution des aides financières pour les projets éducatifs

- 4.1.5.a - Prendre en compte la globalité d'un projet dans sa rémunération : recherches, réunions de concertation, conception et réalisation, évaluation, bilan. L'intervention ne doit pas être le seul temps compté. Cette base devrait permettre à la fois de reconnaître son sens et d'engager de futures actions de manière plus harmonieuse.
- 4.1.5.b - Élargir les lignes budgétaires des actions d'éducation à l'environnement, afin qu'elles prennent en compte le transport, les interventions et les outils, et qu'elles simplifient les aspects administratifs des demandes de subventions.

4.2 - Soutenir techniquement le montage de projets d'éducation à l'environnement

4.2.1 - Créer des postes de conseillers pédagogiques (accompagnateurs de projets, guides pédagogiques...) en éducation à l'environnement

Jeunesse et Sports, Education Nationale, Agriculture, formation professionnelle, associatifs...

4.2.2 - Identifier les besoins émergents en termes de nouveaux services

- Identifier les nouveaux emplois répondant aux nouveaux services.
Exemple : Remplacer les bornes interactives des lieux d'interprétation par des personnes.

4.2.3 - Développer les dispositifs techniques de soutien aux projets

Ces dispositifs techniques peuvent et doivent apporter :

- un cadre juridique (assurances, statuts des personnes impliquées...),
- des facilités techniques (accès aux personnes ressources, médiatisation des projets),
- des facilités d'accès à des ressources financières,
- une mise en relation entre acteurs et projets de même nature, engendrant une implication dans des dynamiques larges.

Ils peuvent être développés à tous les échelons territoriaux. La définition de ces programmes doit intégrer les problématiques actuelles, les pratiques éducatives modernes, la diversité des acteurs potentiels.

4.2.4 - Renforcer les moyens d'animation du réseau, par des aides méthodologiques, des compétences spécifiques

4.2.5 - Identifier les partenaires techniques, pédagogiques, financiers

4.2.6 - Créer une cellule d'accompagnement pédagogique et administratif en lien avec le territoire

4.2.7 - Créer un outil national d'information à destination des acteurs de l'éducation à l'environnement, afin de sensibiliser aux problématiques d'environnement

4.2.8 - Associer les parents, les fédérations de parents d'élèves pour aider à la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement

4.2.9 - Profiter du canal médiatique sur la consommation pour intégrer les messages de l'éducation à l'environnement

4.2.10 - Doter le milieu scolaire d'espaces-temps pour l'éducation à l'environnement

- - Associer à chaque école un jardin, un lieu d'élevage et un hectare de forêt...

4.2.11 - Aider au montage de projets au plan international

4.3 - Développer l'encadrement d'actions d'éducation à l'environnement

4.3.1 - Reconnaître l'expertise pédagogique d'intervenants du monde associatif et contractualiser avec ces structures des missions d'accompagnement

4.3.2 - Favoriser les partenariats éducatifs entre Education Nationale / milieu associatif / collectivités territoriales.

- - Les actions éducatives doivent ouvrir leurs modes d'interventions pour être représentatives de la diversité des approches et des enjeux. Les équipes pédagogiques doivent s'ouvrir à ces partenariats.

4.4 - Faciliter la mise en place d'activités en extérieur

4.4.1 – Traiter les questions de responsabilité sur le plan juridique, dans la perspective d'élaborer une réglementation incitant les sorties pour l'ensemble des groupes scolaires

4.5 - Développer le nombre d'éducateurs à l'environnement

Pour répondre au besoin croissant dans ce domaine, et à la diversité des situations, il est essentiel de prendre en compte tous les modes d'engagements et de les mettre en relation.

4.5.1 - Mettre en place un dispositif d'information sur l'emploi en éducation à l'environnement

- *4.5.1.a - Identification des offres et demandes d'emploi, des stages concernant l'éducation à l'environnement.*
- *4.5.1.b - Utilisation de toutes les formes de communication (Internet, minitel, CIJ, etc.) pour développer le point ci-dessus.*

4.5.2 - Reconnaître et valoriser les différents statuts des intervenants en éducation à l'environnement

• Objectif 5 •

ENRICHIR ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le développement qualitatif et quantitatif des pratiques éducatives relatives à l'environnement implique tout autant l'existence de ressources pédagogiques et didactiques que des moyens d'accéder à celles-ci. Il paraît donc primordial de structurer des dispositifs capables de mutualiser les savoirs, les savoir-faire, d'inventorier les personnes ressources et les outils et d'en assurer la diffusion vers le plus grand nombre.

Parallèlement, il convient d'alimenter les pratiques par un travail de recherche privilégiant des situations impliquant praticiens et chercheurs, dans une dynamique permettant à chacun de bénéficier des regards et connaissances de l'autre, et complémentaire de programmes de recherche fondamentale. En outre, l'éducation à l'environnement, par nature pluri et interdisciplinaire, se nourrit des connaissances de domaines très divers : économie, psychologie, politique, écologie, philosophie, sociologie, sciences, histoire... La capitalisation, la diffusion, mais aussi le développement des connaissances pertinentes au regard des enjeux de l'éducation à l'environnement, représentent donc un enjeu capital pour l'enrichissement des pratiques éducatives.

5.1 - Développer une veille informative, organiser la lisibilité de l'existant et mettre en perspective l'éducation à l'environnement

5.1.1 - Créer un observatoire national paritaire de l'éducation à l'environnement

Objectifs : analyse des impacts de l'éducation à l'environnement, évaluation des politiques d'éducation à l'environnement et des stratégies nationales et régionales, connaissance de l'existant, en particulier dans les domaines suivants :

- *dispositifs, personnes ressources...*
- *besoins,*
- *emplois, métiers, compétences,*
- *services, publics,*
- *représentations de l'éducation à l'environnement dans les différents champs professionnels,*
- *analyse des obstacles au développement de l'éducation à l'environnement et analyse des exigences des acteurs,*
- *inventaire des actions d'Éducation à l'Environnement,*
- *recherche.*

Cet observatoire devrait constituer un interlocuteur institutionnel. Il pourrait s'inspirer de l'exemple de l'observatoire des métiers de l'animation mis en place par Jeunesse et Sports.

5.1.2 - Encourager la mise en place d'observatoires régionaux et /ou départementaux

5.2 - Valoriser et diffuser les travaux, les réflexions et les ressources pédagogiques

5.2.1 - Se doter d'un outil national pour communiquer

- *5.2.1.a - Edition d'une revue.*
- *5.2.1.b - Mise en place d'un site web.*

5.2.2 - Mettre en place des moments d'échanges de pratiques et de projets

- *- Colloques, assises, rencontres, séminaires... entre les différents acteurs de l'éducation à l'environnement.*

5.2.3 - Utiliser Internet comme support de diffusion et de valorisation

- *- Développement de dispositifs interactifs : échanges d'expériences, diffusion (outils, actions personnes-ressources...), appels à idées et à projets communs, dossiers de presse...*

5.2.4- Diffusion des résultats de recherche concernant l'éducation à l'environnement

- 5.2.4.a - Développement de rubriques “ recherche ” dans les outils de diffusion.
- 5.2.4.b - Intégration des publications des travaux français dans les réseaux de diffusion internationaux et pluridisciplinaires.
- 5.2.4.c - Outil de diffusion spécifique à la recherche en éducation à l'environnement.

5.2.5 - Mettre en place des “ centres de ressources ” pour les acteurs de l'éducation à l'environnement à différentes échelles territoriales, et les connecter entre eux

- 5.2.5.a - L'identification et l'animation d'un réseau national et multipartenarial de centres de ressources en éducation à l'environnement, relais d'information vers les territoires.
- 5.2.5.b - Des lieux ressources physiques nationaux et régionaux regroupant l'ensemble des outils concrets, voire intégrant une mission d'animation et de conseil :
Outils et ouvrages éducatifs, lieux d'échanges d'idées, formation à distance, contacts, guides méthodologiques au montage de projets, répertoire des dispositifs et aides techniques ou financiers existants, bases de données bibliographiques et d'outils, éclairages concrets sur les textes juridiques et programmes scolaires pouvant concerner l'éducation à l'environnement, animation à partir des ressources sur Internet...

5.3 - Développer la recherche en éducation à l'environnement

5.3.1 - Développer la recherche fondamentale et les recherches-actions

- 5.3.1.a - Mettre en place un cursus de niveau BAC+3, 4 et 5 en éducation à l'environnement.
- 5.3.1.b - Formaliser un programme de recherche national s'appuyant sur les initiatives régionales déjà engagées (IFREE, SFFERE, CIRCEE, GREF...).

5.3.2 - Développer des équipes et des recherches interdisciplinaires

5.3.3 - Développer des axes de recherche en éducation à l'environnement dans les disciplines

5.3.4 - S'appuyer sur l'existant

- -Faire un état des lieux.

5.3.5 - Développer des partenariats entre les chercheurs et les praticiens

5.3.6 - Identifier le champ de la recherche en éducation à l'environnement aux croisements des sciences humaines et des sciences “ dures ”

5.3.7 - Développer la recherche concernant les problématiques de formation

- étude sociologique des représentations de l'éducation à l'environnement dans les différents champs professionnels,
- clarification des valeurs,
- référentiels de compétences,
- clarification des concepts,
- les processus de déclenchement de l'entrée en formation et de la mobilisation sur les actions d'éducation à l'environnement.

5.3.8 - Donner une légitimité à la recherche en éducation à l'environnement

5.3.9 - Travailler en partenariat avec des chercheurs étrangers

• Objectif 6 •

MOBILISER, FORMER ET SOUTENIR LES EDUCATEURS : ENSEIGNANTS, FORMATEURS, ANIMATEURS PROFESSIONNELS ET BENEVOLES...

L'efficacité d'une politique d'éducation à l'environnement suppose que l'ensemble des éducateurs (enseignants, formateurs, animateurs, éducateurs spécialisés, responsables de formation, chefs d'établissements, documentalistes, conseillers d'éducation... quel que soit le champ disciplinaire ou d'activité) se sente concerné et s'implique dans cette mission.

Or, le constat que l'on peut faire aujourd'hui est celui d'une mobilisation toute relative de bon nombre de ces acteurs. Les hypothèses d'explication sont nombreuses : manque d'information, de formation, effets pervers d'une perception par trop disciplinaire des champs d'intervention, reconnaissance insuffisante de l'intérêt de l'éducation à l'environnement...

Par ailleurs, les personnes qui s'impliquent dans ce champ d'action dénoncent le manque de reconnaissance de leurs compétences, le cadre institutionnel limitant leur marge d'action, les offres de formation limitées, etc.

Compte tenu de ces différents constats, vouloir développer l'éducation à l'environnement nécessite que des actions s'orientent vers trois directions :

- la sensibilisation de tous les acteurs potentiels de l'éducation à l'environnement,
- la mise en œuvre d'une offre de formation initiale et continue,
- la reconnaissance pluri-institutionnelle des compétences des différents intervenants.

6.1 - Sensibiliser les acteurs potentiels de l'éducation à l'environnement

6.1.1 - Inscrire l'éducation à l'environnement dans les projets d'établissements

6.1.2 - Sensibiliser les différents niveaux hiérarchiques des instances éducatives (formateurs, chefs d'établissement, inspecteurs, responsables de formation...)

6.1.3 - Impliquer toutes les institutions organisant la formation initiale et continue, générale et professionnelle

6.2 - Développer la formation de formateurs

6.2.1 - Concevoir des passages obligatoires dans les cursus de formation des enseignants, des formateurs de la formation professionnelle, des animateurs, des éducateurs sportifs, de tous les éducateurs de manière générale

6.2.2 - Adapter l'ingénierie de formation et les dispositifs de formation à la spécificité de l'éducation à l'environnement

- **6.2.2.a** - Intégration de la question de l'éducation à l'environnement dans les analyses de besoins de formation de tous les dispositifs de formation de formateurs, enseignants, animateurs... (de la formation générale, professionnelle, initiale et continue et parascolaire...).
- **6.2.2.b** - Construction de référentiels de compétences.
- **6.2.2.c** - Mutualisation de l'offre de formation.
- **6.2.2.d** - Travail en réseau à l'échelon régional des différentes institutions en charge de l'offre de formation des médiateurs.

6.2.3 - Faciliter l'accès à la formation continue

- **6.2.3.a** - Réactivation de l'article 5 de la loi 71 sur la loi de la formation professionnelle.
- **6.2.3.b** - Offre d'auto-formation (centre de ressources, programme de formation à distance...).

6.2.4 - Développer une offre de formation abordant des contenus périphériques à l'éducation à l'environnement mais nécessaires à son développement

- *Communication (connaissance des médias, vulgarisation, rédaction d'argumentaires...).*
- *Relations humaines - développement personnel.*
- *Travail en équipes pluridisciplinaires.*
- *Animation de réseaux.*
- *Formation artistique et démarche sensible.*

6.3 - Renforcer la reconnaissance des acteurs éducatifs de l'éducation à l'environnement

6.3.1 - Formaliser la reconnaissance officielle du métier d'éducateur à l'environnement

- **6.3.1.a** - *Inscription du métier d'éducateur à l'environnement à l'INSEE, dans le champ de l'économie sociale et de l'utilité sociale.*
- **6.3.1.b** - *Reconnaissance de la branche éducation à l'environnement dans les différentes conventions collectives existantes (fonctions territoriales, animation socioculturelle, tourisme social et familial...).*

6.3.2 - Reconnaître les cursus de formation

- **6.3.2.a** - *Intégration des niveaux de formation des animateurs en éducation à l'environnement dans la grille de la fonction publique et reconnaissance d'équivalences.*
- **6.3.2.b** - *Equivalence des diplômes issus des différentes filières de formation (DUT, BTS, BEATEP, DEFA...).*
- **6.3.2.c** - *Mise en place d'un certificat d'éducation à l'environnement (trois semaines étalées sur un an : une semaine de méthodologie, une semaine " montage de projets ", une semaine thématique).*

6.3.3 - Accompagner la pérennisation et aider au professionnalisme les animateurs recrutés dans le cadre du dispositif Nouveaux Services – Nouveaux Emplois

- **6.3.3.a** - *Meilleure prise en compte des métiers d'animateurs NS/EJ en éducation à l'environnement par les plates-formes de professionnalisation.*
- **6.3.3.b** - *Exigence d'accès à des formations qualifiantes.*
- **6.3.3.c** - *Polyvalence à développer (sport et environnement, diversité des approches, diversité des thématiques...).*
- **6.3.3.d** - *Validation des acquis professionnels.*
- **6.3.3.e** - *Formation des tuteurs.*
- **6.3.3.f** - *Reconnaissance statutaire des employés (type de contrats, niveau de rémunération, carrière...).*
- **6.3.3.g** - *Qualité de l'encadrement et qualité du projet.*

6.3.4 - Reconnaître les animateurs bénévoles

- **6.3.4.a** - *Renforcement et intégration de la formation des animateurs occasionnels dans les dispositifs de formation.*
- **6.3.4.b** - *Renforcement de la reconnaissance des acteurs bénévoles et occasionnels de l'éducation à l'environnement.*

• Objectif 7 •

FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES EDUCATIVES

La question pédagogique est centrale. Si elle a déjà été bien avancée par les acteurs de l'éducation à l'environnement, elle doit continuer à l'être au travers de la recherche, de l'invention d'outils, de la formation des animateurs et de celle des enseignants, de l'évaluation.

7.1 - Renforcer la cohérence des programmes tout au long du parcours de formation

L'éducation à l'environnement est un processus d'éducation inscrit dans la durée.

Son parcours doit s'appuyer sur tous les lieux, et sur tous les temps de vie. Pour les enfants, l'importance de l'école en matière d'éducation à l'environnement ne doit pas faire sous-estimer l'importance d'autres structures éducatives telles que les vacances et les loisirs collectifs, le scoutisme, les clubs..., tous porteurs d'apports spécifiques. Pour les adultes, les pratiques touristiques, de plein air, de sport, peuvent être aussi des occasions d'éducation à l'environnement dans la mesure où elles intègrent des découvertes et un respect de l'environnement. Pour concrétiser une approche de développement durable, il convient de mettre en adéquation le propos éducatif avec les modalités de gestion des structures d'accueil et d'enseignement.

7.1.1 - Rechercher une complémentarité entre les différents lieux éducatifs pour éviter une fragmentation de l'éducation à l'environnement et assurer la continuité du parcours

7.2 - Former les acteurs de l'éducation à l'environnement aux contenus et pratiques pédagogiques spécifiques

7.2.1. - Elargir les thèmes traités par l'éducation à l'environnement

- *Consommation, alimentation, agriculture et environnement, santé.*
- *Environnement et économie, énergies renouvelables.*
- *Aménagement du territoire.*
- *Transports – déplacement.*
- *Droit et environnement.*
- *Bricolage, jardinage.*
- *Tourisme et environnement.*
- ...

7.2.2. - Développer des pratiques pédagogiques spécifiques

- *Interdisciplinarité, co-éducation (pont entre les lieux éducatifs : école – CVL – CLSH - parents...), alternance, pratique de terrain, ouverture sur les projets multi-acteurs, pédagogie de projet, travail en équipe.*

7.3 - Pour concrétiser une approche de développement durable, développer une démarche de qualité

Les centres d'accueil, les lieux d'enseignement et de formation doivent proposer des outils pédagogiques pour l'éducation à l'environnement, pour tous ses acteurs et publics. Ils doivent prendre en compte les aspects liés à la consommation et à l'économie d'énergie, aux matériaux de construction, à l'alimentation, à la gestion du personnel, à la gestion des déchets... et être exemplaires sur ces aspects. On peut regrouper ces aspects sous la dénomination de "compatible avec le développement durable".

7.3.1 - Préciser les critères de compatibilité des structures d'accueil et d'enseignement avec la notion de développement durable

- *7.3.1.a - Mener des audits environnementaux des établissements publics, des centres d'accueil associatifs, les soutenir au plan financier.*
- *7.3.1.b - Elaborer des chartes de compatibilité avec le développement durable.*
- *7.3.1.c - Créer des référentiels, des normes, des certificats et des labels.*

7.3.2 - Favoriser la mise aux normes " développement durable " du " système scolaire " et des centres d'accueil et d'enseignement

- *7.3.2.a - Mettre en place une politique volontariste à long terme (contrat de plan Etat région).*
- *7.3.2.b - Soutenir leur mise en place par des financements appropriés pour aider l'ensemble des centres à se mettre progressivement à ces normes.*

- **7.3.2.c** - Pour les établissements d'enseignement, une circulaire au BOEN (bulletin officiel de l'Education Nationale) pourrait poser des exigences à ce sujet. Cette mesure serait à prévoir en liaison étroite avec les collectivités territoriales maître d'ouvrage des bâtiments.
- **7.3.2.d** - Mettre en place des formations pour l'ensemble de la communauté éducative (personnel enseignant, administratif, technique) sur les " gestes quotidiens " du développement durable.
- **7.3.2.e** - Dans une perspective de développement local, former des professionnels dans les filières concernées (bois, énergie, BTP, génie thermique, architectes...).

7.3.3. Développer des projets d'écoles, d'établissements où l'éducation à l'environnement doit être prise en compte

7.4 - Des approches plus adaptées

*Le passage du message de l'éducateur ne doit pas empêcher l'expérience vécue du participant.
Partir des contextes et des lieux de vie, aller vers les habitants.
Passer de la transmission à la construction des savoirs.
Ne pas moraliser, ni dramatiser.*

7.4.1. Développer des actions interculturelles

7.5 - Évaluer et aller dans une démarche de qualité

*L'évaluation fait partie de l'action, elle est nourrie et elle nourrit la recherche.
L'évaluation est objet de négociations avec les partenaires de l'action.
La pratique systématique de l'évaluation (observatoire, grille, référentiel) doit être une aide plus qu'un frein à l'action.*

7.5.1 - Inscrire les résultats de l'évaluation dans des perspectives dynamiques d'élaboration de charte de qualité en matière d'éducation à l'environnement (par secteur, par public, par activité...)

7.6 - S'ouvrir sur d'autres territoires - s'ouvrir sur le monde

7.6.1. Favoriser les projets qui établissent des passerelles entre des territoires (géographiques, sociaux, culturels, administratifs...) différents

7.6.2 Favoriser les transferts et les échanges avec les pays en développement

ANNEXES

DEMARCHE D'ELABORATION DU DOCUMENT

- Octobre 1999 : élaboration d'une trame pour recueillir les contributions. Appel à contributions vers tous les membres du collectif national et les collectifs régionaux (des propositions de démarche de réflexion sont faites à ceux qui souhaitent participer).
- Octobre 1999, janvier 2000 : recueil des contributions écrites.
- Janvier 2000 : première rédaction du document sur la base des contributions. Envoi aux membres du collectif national et aux collectifs régionaux avec demande de réactions et enrichissements.
- Début février 2000 : constitution du " groupe de rédaction du plan national d'action ", constitué de huit personnes membres de structures du collectif national.
- 10 février 2000 : mise à jour du plan national d'action en fonction des réactions.
- 11, 12 et 13 février 2000 : assises nationales. Quarante personnes travaillent à synthétiser les apports des ateliers, transmettent ces éléments au groupe de rédaction qui les intègre en " temps réel " au plan national d'action. Le résultat (encore brut de rédaction) est présenté sommairement aux participants en plénière finale.
- 15 février, 5 avril 2000 : le groupe de rédaction travaille à la rédaction " fine " de ce qui a été recueilli durant les Assises.
- 15 avril, 15 mai 2000 : le plan national d'action est envoyé à tous les membres du collectif national et tous les collectifs régionaux avec pour mission de le mettre en discussion au sein de leurs organisations et de faire remonter leurs dernières remarques, interrogations, enrichissements, etc.
- 25 mai 2000 : plénière du collectif national : validation du plan national d'action dans cette première version.

PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Collectifs régionaux d'éducation à l'environnement et membres du collectif national

Tous les collectifs régionaux et tous les membres du collectif national ont été sollicités à toutes les étapes de l'écriture.

Participants aux assises nationales de février 2000

Les mille cent participants aux assises nationales, au travers des travaux en ateliers, ont participé à l'élaboration du plan national d'action.

Membres de la commission " contenus " du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement

Cette commission a posé les bases de plan général et les premières propositions du plan national d'action.

- Martine Magnier (Espace Naturel Régional)
- Jean-Paul Salasse (Ecologistes de l'Euzière)
- Marc Lemonnier (Réseau Ecole et Nature)
- Yannick Bruxelles (MAAC Poitiers)
- Jean François Lezin (Les Francas)
- Luc Blanckaert (Ecosystèmes)

- Yvan Le Goff (Réseau Ecole et Nature)
- Nathalie Vicq-Thépot (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
- Florence De Monclin (Fondation Nicolas Hulot)

Membres du “ groupe de rédaction du plan national d’action ”, durant les assises nationales

Ce groupe a fonctionné de manière très intensive durant les assises nationales pour intégrer au plan national d’action les éléments en provenance des ateliers.

- Marc Epron (Les Francas)
- Thierry Dalbavie (Espaces et Recherche)
- Philippe Maigne (Réseau Ecole et Nature)
- Brigitte Sabard (SFFERE)
- Dominique Larue (UNCPPIE)
- Claire Abel-Coindoz (CEMPAMA)
- Vincent Chavaroche (CEMEA)
- Yves Huguet (Léo Lagrange)
- Jean-Louis Colombières (Jeunesse au Plein Air)

Membres du groupe de pilotage du Collectif Français pour l’Education à l’Environnement

A des degrés divers, les membres du groupe de pilotage du CFEE ont suivi de près l’évolution du plan national d’action, ont participé à plusieurs réunions de travail et ont relu et annoté les diverses versions.

- Irène Péquerul (Les Francas)
- Roland Gérard (Réseau Ecole et Nature)
- Hervé Prévost (ANSTJ)
- David Marais (Réserves Naturelles de France)
- Jacques Le Priol (Les Petits Débrouillards)
- Michel Buffet (FSU)
- Eric Dubois (GRAINE Pays du Nord)
- Jean-Paul Pillion (LPO)
- Francis Thubé (GRAINE Poitou-Charentes)
- Florence Macon (Les Francas)

Coordination générale et animation de l’écriture

L’animation générale des groupes de travail, la tenue à jour des évolutions des textes, la cohérence générale du document ont été assurés par Marc Lemonnier (Réseau Ecole et Nature), assisté de Fabienne Chadenier (CEP de Florac).

Organismes engagés dans le collectif français pour l'éducation à l'environnement (février 2000)

- Agir pour l'Environnement
- Assemblée des Maisons de la Nature et de l'Environnement
- Association Didactique Innovation Recherche en Enseignement Scientifique – Groupe Education pour le Développement et l'Environnement
- Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse – ANSTJ
- Association OREE – Entreprises et collectivités Partenaires pour l'Environnement
- Bergerie Nationale de Rambouillet
- Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - CEMEA
- Centre d'Expérimentation Pédagogique - CEP
- CITEPHILE
- Collectif Interassociatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques et Techniques International - CIRASTI
- Comité de Liaison des Energies Renouvelables - CLER
- Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie - CLCV
- Confédération Nationale des Foyers Ruraux - FNFR
- Eclaireuses et Eclaireurs de France - EEDF
- Espaces Naturels de France
- Fédération de l'Education Nationale - FEN
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques - FCPE
- Fédération des Jeunes Pour la Nature - FJPN
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France - FPNRF
- Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public - FGADPEP
- Fédération Nationale Léo Lagrange
- Fédération Nationale des clubs CPN “ Connaître et Protéger la Nature ”
- Fédération Syndicale Unitaire - FSU
- Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme
- Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe - FEEE
- France Nature Environnement – FNE
- Groupe de Recherche sur l'Eco formation – GREF
- Groupement International des Fermes d'Animation Educative – GIFAE
- Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement – Ifrée
- Jeunesse au Plein Air – JPA
- Les Francas
- Les Petits Débrouillards
- Ligue Française de l'Enseignement – LFEEP
- Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – MNLE
- NAUSICAA
- Office National des Forêts
- Office Pour l'Information Eco-entomologique – OPIE
- Peuple et Culture
- Réseau Ecole et Nature
- Réseau Education à l'Environnement pour un Développement Durable de l'enseignement agricole – REED
- Réserves Naturelles de France
- Scouts de France
- SGEN – CFDT
- Systèmes de Formation de Formateurs de l'Education Relative à l'Environnement – SFFERE
- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement – UNCPIE
- Union nationale des Centres sportifs de Plein Air – UCPA
- Union Touristique des Amis de la Nature.

Le plan national d'action a été rédigé lors des premières assises nationales de l'éducation à l'environnement. Manifestation placée sous le haut patronage du Premier Ministre avec le soutien de :

- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- Délégation Interministérielle à la Ville
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME
- Conseil Régional du Nord Pas de Calais
- Conseil Général du Nord
- Ville de Lille

- Nature et Découvertes
- Eco-Emballages
- Lyonnaise des Eaux
- Stereau
- Sita France
- 3 Suisses
- ONET



collectif français pour l'éducation à l'environnement

Espace République

20, rue de la République

34000 Montpellier – France

Tél : (+ 33) (0)4 67 06 18 70 – Fax : (+33) (0)4 67 92 02 58

cfee@educ-envir.org - www.educ-envir.org/~cfee/ - www.planetere.org